

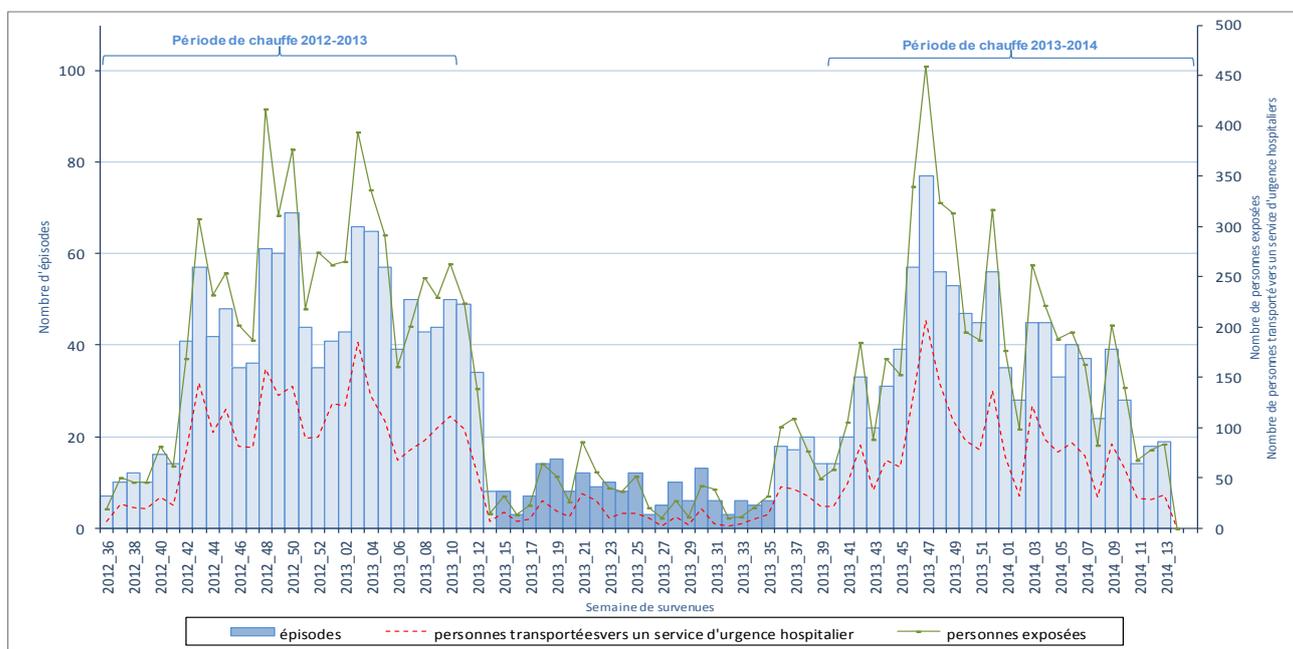
Au cours de la période de chauffe 2013-2014, ont été observés :

- une baisse de 13% du nombre de signalements par rapport à la saison de chauffe précédente probablement liée à des conditions météorologiques généralement clémentes au cours de l'hiver ;
- un pic d'intoxication en semaine 47 en lien avec un épisode météorologique de neige/verglas ;
- une diminution de 37% du nombre de décès accidentel par intoxication au CO par rapport à la période de chauffe précédente ;
- une augmentation, en nombre et en proportion, des intoxications par groupe électrogène ou brasero/barbecue, par rapport à la saison de chauffe précédente ;
- un seul épisode d'intoxication dans un lieu de culte en lien avec un chauffage à panneaux radiants.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

| Figure 1 Répartition hebdomadaire (du 1^{er} septembre 2012 au 31 mars 2014) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Au cours de la période de chauffe 2013-2014,

- 1 028 signalements d'intoxication au CO ont été signalés, impliquant 3 050 personnes dont 2 151 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 488 dirigées vers un service de médecine hyperbare.
- Par rapport à la période de chauffe précédente, cette saison a été marquée par :
 - * une diminution du nombre de signalements (1 028 versus 1 188), probablement en partie liée à un hiver clément.
 - * une diminution du nombre de décès par intoxication accidentelle (25 versus 40).

Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène ou un brasero/barbecue

- Le nombre d'intoxications en lien avec l'utilisation inappropriée en milieu confiné (cave, garage, intérieur d'un local) d'un **groupe électrogène a augmenté par rapport à la période de chauffe précédente (77 vs 64)**. La proportion de ce type d'intoxication est passée de 5,4% des signalements au cours de la période chauffe précédente à 7,5% au cours de cette saison. En 2013-2014, ces intoxications ont impliqué 248 personnes dont 189 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier ; 5 décès par intoxication accidentelle en lien avec un groupe électrogène ont été rapportés.
- Le nombre d'intoxications au CO en lien avec l'utilisation d'un **brasero/barbecue est en augmentation par rapport à la saison de chauffe précédente (64 versus 54)**. Ces intoxications représentaient 6,2% des signalements en 2013-2014 contre 4,5% en 2012-2013. Ils ont impliqué 254 personnes dont 196 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Aucun décès n'a été rapporté.

Les intoxications au CO dans un établissement recevant le public (ERP)

Au cours de la période de chauffe 2013-2014, 30 épisodes d'intoxication au CO sont survenus dans un ERP. Les établissements concernés étaient des restaurants (6), des églises (5), des établissements d'enseignement (4), des lieux sportifs (4), des boulangeries (3), des campings/gîte (3), des cabinets médicaux (2), des commerces (2) et une maison de retraite (1).

Les cinq intoxications collectives survenues dans une église ont exposé 79 personnes dont 13 transportées vers un service d'urgence. Les sources suspectées au moment de l'intoxication étaient un panneau radiant, un engin de chantier et une chaudière (3 épisodes).

Au cours de la période de chauffe 2013-2014,

Comme les années précédentes, les régions les plus concernées par les intoxications au CO étaient : Ile-de-France (150), Nord-Pas-de-Calais (123), Provence-Alpes-Côte d'Azur (93) et Midi-Pyrénées(68). Par rapport à la période de chauffe précédente, le nombre d'intoxication a diminué dans toutes les régions exceptée l'Aquitaine (53 vs 32).

Au cours de l'épisode neigeux de la semaine 47-2013 (20-24 novembre 2013),

Les régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes ont totalisé 24 signalements dont 12 (7 en Isère) en lien avec l'utilisation d'un groupe électrogène.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 48% des signalements ;
- les services d'urgence hospitalier : 19% des signalements ;
- les services de médecine hyperbare : 10% des signalements.

Les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier) ont transmis environ 7 signalement sur 10.

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (Inpes) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, braseros, barbecues) Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

L'Inpes met à disposition un ensemble d'outils de prévention pour lutter contre les intoxications au CO.

http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp



Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .

cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

Directrice département santé
environnement
Agnès Lefranc

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Jessica Gane

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice général de
l'InVS